

les Echos
de
BOHARS

n°446 Septembre 2019



Forum des Associations

Samedi 7 septembre 2019

de 14h à 18h

Espace Roz Valan

SOMMAIRE

- P2 : Infos échos
Permanence des élus
- P3 : Etat civil
Communication mairie
Concours maisons fleuries
- P4-5: Communication Mairie
Avis d'enquête publique
projet d'aménagement
- P6 : Communication CCAS
Tarifs Bibus
Tréteaux chantants
Repas des Aînés
- P7 : Communication Brest métropole
Règlement local de publicité
- P8 : Communication Brest métropole
Modification du PLU
- P9 : Vie associative :
Hommage à Seynabou Bohars basket ball
- P10 : Vie associative :
Loisirs et détente
Les Petits Lutins
- P11 : Vie associative :
Nouvelle association
Expression libre
Le mot de la minorité
En bref en vrac

INFOS ÉCHOS

Articles pour les prochains « échos », à transmettre **au plus tard le 5 du mois de préférence par mail sous format Word ou Publisher (PDF non accepté)** à : les-echos@mairie-bohars.fr

Vous trouverez toutes les informations ainsi que l'actualité de la commune sur le site internet officiel de la Mairie

www.mairie-bohars.fr

Téléphone : 02.98.03.59.63

PERMANENCE DES ÉLUS

Samedi 7 septembre : **Jean-Claude KERJEAN** adjoint aux travaux, à la sécurité et aux déplacements.

Samedi 14 septembre : **Marie-Aude RIOT** conseillère communautaire, conseillère municipale déléguée à la petite enfance, à la jeunesse et à l'animation.

Samedi 21 septembre : **Sylvaine LAOT** adjointe aux finances.

Samedi 28 septembre : **Claudie KERROS** conseillère municipale déléguée aux affaires sociales et aux affaires.

Responsable de la publication :

ARMEL GOURVIL

Comité de lecture :

CHANTAL CHICAULT

BRUNO DUTERTRE

JEAN LE MOIGNE

Mise en page :

CHANTAL CHICAULT

BRIGITTE CORNIC

Impression : PRIM BRÉLÈS

Tirage : 1650 exemplaires Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées



NAISSANCES

Gauthier GOALEN
Anthony BIANCO

MARIAGES

Gwenaëlle LOSSOUARN - Vincent JESTIN
Andrea JIMENEZ ESCOBAR - Mickaël PRÉVITALE

DÉCÈS

Renée MÉVEL née PONDAVEN, 95 ans
Jean-Baptiste LEBRETON, 86 ans
Marie Louise MALGORN, 72 ans
Yvette PRISER née THOMAS, 87 ans
Simonne JAHAN née SCHOU, 99 ans
Marie BAUGUION née UGUEN, 90 ans
Jacqueline RAGUENEAU née LE RHUN, 73 ans

Thérèse BILCOT née JAOUEN, 88 ans
Françoise DANTEC née ROUDAUT, 91 ans
Yvette LE BRIS née LAMOUR, 92 ans
Sylvie ARCHAMBAULT née PALANCA, 85 ans
Madeleine BOSI née ROGEL, 87 ans
Alice-Marie LE GAC, 96 ans

COMMUNICATION MAIRIE

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Fleurir la ville, c'est bien sûr l'affaire des jardiniers municipaux qui toute l'année prennent soin des espaces verts et embellissent notre cadre de vie, mais c'est également une tâche à laquelle de très nombreux habitants participent. Afin de récompenser leurs efforts, la ville de Bohars renouvelle son concours des maisons fleuries.

Vous aimez les fleurs, les plantes, votre jardin ou votre balcon, vous avez la main verte et vous avez adopté des gestes écologiques dans la gestion et l'entretien de votre jardin ?

Amoureux du jardin, adeptes du bien-être sur un petit morceau de balcon, créateurs de scènes paysagères et naturelles, apprentis sorciers en compositions végétales respectueuses de l'environnement, inscrivez-vous au Concours des Maisons et Balcons Fleuris 2019 !

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

1^e catégorie : Maisons avec jardin très visible de la rue

2^e catégorie : Balcons, terrasses, fenêtres, petits jardins (de moins de 100 m²) visibles de la rue

3^e catégorie : Espaces le long de la voie publique (talus, murs...), espaces collectifs (îlots dans lotissements, lavoirs, fontaines...)

4^e catégorie : Maisons de retraite, cliniques, centres hospitaliers... impliquant les résidents et écoles, centres de loisirs... fleuris par les enfants.

5^e catégorie : Exploitations agricoles en activité (l'ensemble : maison, accès à l'exploitation et bâtiments d'exploitation).

**Inscriptions en Mairie au 02.98.03.59.63
avant le 16 septembre 2019**

COMMUNE DE BOHARS**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Au titre notamment de l'article L123-2 du code de l'environnement****PROJET D'AMENAGEMENT D'UN QUARTIER D'HABITATIONS
DANS LE SECTEUR DE KERAMPIR À BOHARS**

Par arrêté n°ARRE2019-236 du 8 août 2019, le Maire de la commune de Bohars a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'aménagement du secteur de Kerampir à Bohars.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 4 septembre 2019, à 9 h 00 au vendredi 4 octobre 2019, à 17 h 00, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Le dossier soumis à enquête porte sur les travaux d'aménagement du nouveau quartier de Kérampir, envisagé par Brest métropole. La maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement a été concédée à la SAS FMT (Financière Marcel Tréguer), 2 place de la gare, 29870 Lannilis, par traité de concession signé le 17 février 2014.

Ce projet a pour objectif la création d'une offre de logements nouveaux en réponse aux besoins identifiés au Programme Local de l'Habitat. Si l'emprise totale du futur quartier représente environ 16 hectares, les études faune-flore ont mis en évidence la nécessité de prévoir des reculs sur les zones humides bordant le site et sur les talus et haies refuges ornithologiques. Ce sont donc près de 3 hectares qui n'ont pas vocation à être urbanisés. La superficie aménageable est de ce fait ramenée à 13 hectares environ.

L'opération vise à accueillir, un programme de logements respectant la mixité sociale intergénérationnelle avec 50 % de logements à prix abordable, dont 30

% de type conventionné. Les spécificités du site seront prises en compte, en particulier les éléments et espaces naturels, avec une gestion économe de l'espace et une gestion différenciée des eaux pluviales.

Le dossier soumis à enquête comprend notamment un résumé non technique de l'étude d'impact et l'étude d'impact, les avis des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, ainsi que l'information relative à l'absence d'observations de la mission régionale de l'autorité environnementale dans le délai réglementaire.

Par décision du 20 juin 2019, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Mme Jocelyne Le Faou, géographe-urbaniste, en qualité de commissaire enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier au siège de l'enquête publique fixé à la mairie de Bohars, 1 rue Prosper Salaün, 29820 Bohars, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- * les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- * le jeudi, de 8h30 à 12h00 ;
- * le samedi, de 9h00 à 12h00).

En outre le dossier sera consultable en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/bohars-kerampir>

Des informations supplémentaires pourront être demandées auprès de Brest Métropole (amenagement@brest-metropole.fr) ou par courrier : 24 rue Coat ar Gueven, 29200 Brest.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- * sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Madame la commissaire enquêtrice, tenu à sa disposition à la mairie de Bohars aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- * par courrier adressé à Madame la commissaire enquêtrice – Mairie – 1 rue Prosper Salaün – 29820 Bohars. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête concerné et tenu à disposition au siège de l'enquête ;
- * sur le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/bohars-kerampir>
- * par courrier électronique transmis à Madame la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : bohars-kerampir@registredemat.fr

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Madame Jocelyne Le Faou, commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales au cours des permanences qu'elle assurera à la mairie

de Bohars, aux jours et horaires suivants :

- * le mercredi 4 septembre 2019, de 9h00 à 12h00
- * le samedi 14 septembre 2019, de 9h00 à 12h00
- * le mardi 17 septembre 2019, de 14h00 à 17h00
- * le lundi 23 septembre 2019, de 14h00 à 17h00
- * le vendredi 4 octobre 2019, de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le registre d'enquête, ainsi que toute correspondance relative à l'enquête, seront adressées, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, à la commissaire enquêtrice. Le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêtrice, qui dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Maire de Bohars son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice en mairie de Bohars, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la mairie : <https://www.mairie-bohars.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, Brest métropole est l'autorité compétente pour déclarer cette opération d'aménagement d'intérêt général, au bénéfice de la société FMT, concessionnaire de l'opération. Après transmission de la déclaration de projet ou à l'expiration du délai imparti à Brest métropole pour se prononcer, le Maire de Bohars est l'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager au bénéfice du concessionnaire.

TARIFS BIBUS

Les cartes de bus à tarif préférentiel sont accessibles aux personnes dont le quotient familial est inférieur aux barèmes suivants :

- QF inférieur ou égal à 496€ : carte TEMPO à 6,20€ par mois.
- QF compris entre 497€ et 590€ : carte TANGO à 15€ par mois.

• QF compris entre 591€ et 750€ : carte RYTMO à 22,50€ par mois. Si votre quotient familial est situé dans les tranches ci-dessus, vous devez vous adresser à l'accueil de la mairie, muni d'une pièce d'identité ou du livret de famille **et de l'attestation CAF mentionnant le QF.**

LES TRÉTEAUX CHANTANTS

La sélection des chanteurs des TRÉTEAUX CHANTANTS aura lieu durant la semaine bleue le :

Vendredi 11 octobre 2019 à 14 h 00
Espace Marcel Pagnol à GUILERS

Nous cherchons des chanteurs et chanteuses pour représenter la commune. En partenariat avec le CCAS de Guilers, 12 chanteurs en solo ou en duo (4 personnes de Bohars et 8 de Guilers) pourront présenter une chanson.

Nous invitons les personnes intéressées à s'inscrire nombreux, dès maintenant, au secrétariat de l'accueil de la mairie – 02.98.03.59.63.

REPAS DES AÎNÉS

Monsieur le Maire et son conseil municipal ont le plaisir d'inviter les seniors de plus de 70 ans au traditionnel repas des Aînés :

le jeudi 17 octobre 2019 à 12h30 à l'espace Roz Valan

Pour cela, les personnes intéressées sont priées de s'inscrire avant le 5 octobre en déposant le coupon ci-dessous en mairie

INSCRIPTION AU REPAS DES AÎNÉS

INSCRIPTION AU REPAS DES AÎNÉS	
NOM - Prénom
Adresse
N° de téléphone
Date de naissance

Deux enquêtes publiques Brest métropole

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Brest métropole organise, à compter du 26 août et jusqu'au 13 septembre 2019, une enquête publique portant sur le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) arrêté au conseil de la métropole le 26 avril, avant une approbation qui devrait intervenir en fin d'année.

Le RLP a pour objet d'organiser l'affichage extérieur (publicité, enseignes, pré-enseignes) dans l'environnement urbain.

Le dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête publique à l'Hôtel de métropole, dans chacune des mairies des communes de la métropole et dans les mairies de quartier de Brest. Il pourra également être consulté sur le site internet **jeparticipe.brest.fr**

Un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif recevra le public, à l'Hôtel de métropole (24 rue Coat-ar-Guéven à Brest) les jours suivants :

- * Lundi 26 août 2019, de 14h00 à 17h00
- * Jeudi 5 septembre 2019, de 9h00 à 12h00
- * Vendredi 13 septembre 2019, de 14h00 à 17h00

Chacun pourra également faire connaître ses observations :

- Sur le registre numérique accessible sur le site **jeparticipe.brest.fr**
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : **rlp@brest-metropole.fr**
- Sur les registres papier mis à disposition du public sur chacun des lieux d'enquête et dans les conditions mentionnées à l'article 5
- Par voie postale, par courrier envoyé à Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :
Hôtel de métropole,
Direction des dynamiques urbaines
Atelier d'études urbaines
24, rue Coat-ar-Guéven
CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
avec la mention « Révision du règlement local de publicité ».



MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Une seconde enquête publique est prévue du 9 septembre au 10 octobre 2019, concernant le projet de modification du PLU.

Le projet concerne l'ouverture à l'urbanisation de 5 secteurs pour des opérations à vocation d'habitat et des évolutions ponctuelles de zonage ou d'orientations d'aménagement en lien avec des projets en cours sur la métropole.

Le dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête publique à l'Hôtel de métropole, dans chacune des mairies des communes de la métropole et dans les mairies de quartier de Brest. Il pourra également être consulté sur le site internet **jeparticipe.brest.fr**

Un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif recevra le public les jours suivants :

- * Lundi 9 septembre, de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de métropole à Brest
- * Jeudi 19 septembre, de 14h00 à 17h00, en mairie de Guilers
- * Mercredi 25 septembre, de 14h00 à 17h00, en mairie de Plougastel-Daoulas
- * Lundi 30 septembre, de 9h00 à 12h00, en mairie de Plouzané
- * Samedi 5 octobre, de 9h00 à 12h00, à l'Hôtel de métropole à Brest

- * Jeudi 10 octobre, de 15h00 à 18h00, à l'Hôtel de métropole à Brest.

Chacun pourra également faire connaître ses observations :

- sur le registre numérique accessible sur le site **jeparticipe.brest.fr**
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : **enquete-publique-brest@brest-metropole.fr**
- sur les registres papier mis à disposition du public sur chacun des lieux d'enquête et dans les conditions mentionnées à l'article 5
- par voie postale, par courrier envoyé à Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :
 Hôtel de métropole
 Direction des dynamiques urbaines
 Atelier d'études urbaines
 24, rue Coat-ar-Guéven
 CS 73826
 29238 BREST CEDEX 2
 avec la mention « *Modification du PLU* ».

Toutes les informations relatives à ces deux projets pourront être retrouvées sur le site internet **jeparticipe.brest.fr**

HOMMAGE À SEYNABOU BADIANE



et au foyer des jeunes. Au cours des camps organisés par la commune, elle a notamment fait découvrir et aimer sa cuisine aux enfants, qui se souviendront du poulet yassa, des sauces africaines, de la thiéboudienne (riz au poisson sénégalais) et des bananes plantain. Elle a également laissé de bons souvenirs à Ouessant, où elle a accompagné les jeunes lors des séjours et a participé à l'organisation du festival « l'Ilophone ».

Le décès de Seynabou Badiane provoque émotion et tristesse dans la commune. Seynabou s'y était investie pour la première fois à l'occasion du festival culturel de 2006, qui était consacré au Sénégal. Elle y avait pris part en tant que présidente de « Croisade culturelle », une association brestoïse dont elle avait été une des fondatrices en 2004, et qui promouvait la culture africaine.

Chaque année depuis lors, Seynabou était présente aux côtés des organisateurs du festival, dans les écoles

Patrice Malgorn, coordinateur des festivals culturels, salue la mémoire « **d'une personne attachante, généreuse, et toujours souriante** ». Maman de cinq enfants, Seynabou avait fêté ses 50 ans au Sénégal où elle se rendait chaque année pour retrouver sa mère et sa famille.

Elle est décédée le 19 juillet 2019 à Dakar des suites d'une infection pulmonaire, et a été inhumée sur la terre de ses ancêtres, où elle avait l'intention de créer un pensionnat.

BOHARS BASKET BALL

Le BBB recherche des joueurs et joueuses pour la saison 2019–2020

Toutes catégories confondues (Du Baby Basket aux Seniors)

Nous recherchons des joueurs(ses) débutant(e)s ou confirmé(e)s pour la saison prochaine, afin de compléter nos effectifs. Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour plus d'informations.

Pour les catégories U13 à Seniors, possibilité de venir faire un essai tous les jeudis de 18h30 à 20h00 (Halle des sports du Kreisker) avec nos U17 (garçons) et nos U13 (garçons et filles), lors de la saison en cours (hors vacances scolaires).

Contact : 06.63.42.63.09 ou boharsbb@laposte.net

Site internet : <http://www.boharsbasketball.fr/>

Le 20 juin, à midi, la salle de Roz-Valan, bien fleurie, accueillait 87 adhérents du club "Loisirs et Détente" de Bohars pour le repas de fin d'année des différentes activités : pétanque, jeux de société, marche et scrabble. Le repas de bonne qualité et copieux, servi par un personnel souriant a satisfait tous les

participants. Dès le début du repas, l'orchestre "les copains d'abord" a animé avec brio et gaieté cette réunion amicale. Vers 17h00, après une après-midi bien remplie, les participants ont quitté la salle avec le projet de se retrouver nombreux à la sortie du 4 septembre prévue à Vannes et à Rochefort en Terre.

LES PETITS LUTINS

L'Association « Les Petits Lutins », créée en 2003, permet aux assistantes maternelles adhérentes de Bohars et alentours, de se retrouver pour des activités collectives avec les enfants accueillis (à partir de 6 mois) à la maison de l'enfance la matinée du mardi matin et du vendredi : éveil musical et motricité (avec animateurs), bricolage, comptines, jeux libres, sorties, spectacles...

Nous remercions chaleureusement la mairie, les parents bénévoles des enfants accueillis, et les habitants de Bohars pour leur soutien lors de notre précédente « Foire à la Puériculture et Vide Dressing » du 9 juin, dont le bénéfice est nécessaire pour la continuité de nos activités. La prochaine Foire se tiendra **le dimanche 17 novembre à l'espace Roz Valan**. Nous prendrons les inscriptions à partir de septembre.

Cette année, cinq de nos collègues ont prévu leur cessation d'activité

après de nombreuses années passées à dorloter les petits, nous les remercions particulièrement pour leur participation et leur dévouement au sein de notre association, et nous leur souhaitons une bonne continuation dans d'autres activités. Pour assurer un bon renouvellement, nous recherchons actuellement de nouvelles collègues désirant nous rejoindre (assistantes maternelles en activité ou en cours d'agrément sur Bohars ou limitrophe). Nous serons présentes au prochain **Forum des associations à Bohars le 7 septembre** pour renseigner toute personne intéressée.

Pour les familles souhaitant combiner un mode de garde familial (à notre domicile) et des activités collectives pour leur enfant, quelques places sont encore disponibles pour la rentrée de septembre et début d'année 2020.

**Contact : Christelle GUARDIA
06.07.44.66 04**

NOUVELLE ASSOCIATION

Une nouvelle association vient étoffer le milieu associatif de Bohars :
 « **GYM , PLAISIR et BIEN-ÊTRE** »

Elle s'adresse aux personnes soucieuses de se maintenir en forme .

- **GYM** : le lundi matin : 1^{ère} heure : 9h30 – 10h30
 2^{ème} heure : 10h30 – 11h30
- Des cours de **CHI KONG** pourraient aussi être mis en place le jeudi matin.

Contact : **02.98.03.20.54**



EXPRESSION LIBRE

LE MOT DE LA MINORITÉ

A ce jour, nous n'avons pas reçu le mot de la minorité.

EN BREF ET EN VRAC

Le Cabinet Infirmier Amis Gaëlle et Lesaulnier Virginie a aménagé au 27 rue Prosper Salaün (ancien cabinet dentaire de Mme Briand).

A cette occasion, nous vous convions à l' inauguration du cabinet le lundi 9 septembre dès 12h00. **Tel : 02.29.02.46.17**

En profitant de ma méthode « HYPISO » , simple, rapide et efficace, ce joli mélange d hypnose et de sophrologie vous propose de profiter de ce précieux moment qu'est l'instant présent...

Forfait de 4 séances d'une heure 200€ Uniquement sur rendez-vous

Patricia Fernagu Fernandez, sophrologue - praticienne en hypnose
 Cabinet médical, allée de Kerampir Coz contact : 06.69.91.22.25

Vends maison de 93m² (2008) au bourg de Bohars hors lotissement - petit jardin clos avec abri de jardin - pas de garage possibilité de garer plusieurs voitures - Rdc : entrée avec placard- grande pièce de vie de 40 m² avec cuisine aménagée, buanderie, toilettes

Etage : 3 chambres dont 2 avec placard - salle de bain - WC séparé
 Chauffage gaz - DPE : Classe Energie : B - GES : C. Maison très lumineuse.
 Prix 185 000€ Contact : 06.74.05.42.23

Particulier vend centre bourg de Bohars une propriété de 936 m² arborée, située dans une rue calme, maison (1963) de 90 m² habitables environ, sur 2 niveaux dont 3 chambres - garage attenant - cabanon dans le jardin.

Prix : 160 000€. Personne à contacter : 02.98.28.14.51 ou 06.31.86.51.89

Sortir à Bohars

Vendredi 27 septembre à 20h30 à l'Espace Roz Valan

Conférence : « L'émigration bretonne »

par le Centre Généalogique du Finistère



Venez découvrir la dure existence des paysans Bretons en émigration vers l'Amérique du Nord.

Entrée gratuite

SUITES FESTIVAL MADAGASCAR

APPEL A PARRAINAGE SCOLARITE MADAGASCAR



L'association à objectif humanitaire DIEGO-BREST, partenaire lors du dernier festival de Bohars, agit dans de nombreux domaines pour améliorer les conditions de vie

des habitants de la province d'Antsiranana (Diego-Suarez).

Elle recherche actuellement des parrains/marraines.

En effet, à la prochaine rentrée scolaire 2019/2020, en octobre, des enfants issus des Ecoles Primaires Publiques (EPP) de la commune rurale d'Antsahampano ayant obtenu de bons résultats ne pourront pas poursuivre leur parcours scolaire, de l'entrée au collège en classe de 6^{ème}, jusqu'à la fin de la classe de 3^{ème}, faute de ressources familiales suffisantes.

Le parrainage d'un élève consiste à

participer au financement de la scolarité : droits d'inscription, fournitures scolaires, blouse, cartable, tenue de sport, etc...

Le coût du parrainage est fixé à 12€/mois/10 mois, soit 120€ par an.

Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 66 %, soit 79,20 €.

Reste donc à charge du parrain 40,80 €.

Une convention de parrainage détaillée est établie entre le parrain et la famille de l'élève parrainé.

Si vous souhaitez parrainer un enfant, merci de vous faire connaître par mail, afin de pouvoir finaliser cette opération avant la prochaine rentrée scolaire.

Contact : Anne TIANDAZA présidente de l'association Diego Brest : anne.tiandaza@orange.fr

VOYAGE ET DÉCOUVERTES DE MADAGASCAR

du 24 novembre au 7 décembre 2019

L'association bretonne « Echanges et Coopération » organise un voyage solidaire au cours duquel chaque participant pourra découvrir différents paysages de Madagascar , des Hautes Terres à la côte sud-est.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact : echangesetcooperation@gmail.com

Marie-José Cariou tél. 0660580286 mjcariou@gmail.com